

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Code du produit: 299 9 500x

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

beko Schimmelentferner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	beko Group AG	
Rue:	Agathafeld 22	
Lieu:	CH-9512 Rossrüti	
Téléphone:	+49 (0) 9091 90898-0	Téléfax: +49 (0) 9091 90898-29
e-mail (Interlocuteur):	swiss@beko-group.com	
Internet:	www.beko-group.com	
Service responsable:	Abteilung Produktentwicklung	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse, Kurzwahl: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290
Skin Corr. 1; H314
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif
hydroxyde de sodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 2 de 12

P304+P340	les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif			30 - < 35 %
	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H290 H314 H318 H400 H410 EUH031			
37971-36-1	2-Phosphonobutan-1,2,4-tricarbonsäure			1 - < 3 %
	253-733-5		01-2119436643-39	
	Met. Corr. 1, Eye Irrit. 2A; H290 H319			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			0,1 - < 1 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Skin Corr. 1A; H314			
68424-85-1	Alkyl(C12-C16)dimethylbenzylammoniumchlorid			0,1 - < 1 %
	270-325-2		01-2119965180-41	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7681-52-9	231-668-3	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = 137 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 EUH; EUH031: >= 5 - 100	
37971-36-1	253-733-5	2-Phosphonobutan-1,2,4-tricarbonsäure	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	0,1 - < 1 %
		Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	
68424-85-1	270-325-2	Alkyl(C12-C16)dimethylbenzylammoniumchlorid	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 795 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

>= 30 % agents de blanchiment chlorés, < 5 % phosphonates, < 5 % agents de surface cationiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylenglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Das Produkt wirkt ätzend auf die Haut und die Augen.

EN CAS D'INHALATION: Irritation des voix respiratoires Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau pulvérisée, Mousse, Poudre d'extinction.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 4 de 12

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, corrosif / Nocif: Chlore (Cl₂), Chlorure d'hydrogène (HCl), ClO₂

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 5 de 12

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

à température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectants
BauA-Reg.NR. N-80210

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
1310-73-2	Soude caustique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	3100 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	3,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	1,55 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif	
Eau douce		0,00021 mg/l
Eau de mer		0,000042 mg/l
Intoxication secondaire		11,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,03 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 6 de 12

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile); 0,4 mm Temps de pénétration >480 min).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	piquant
Seuil olfactif:	0,01-0,05 ppm, Chlore (Cl ₂)

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	ca.- 1 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>96 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	12,5 DIN 19268
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	15 mm ² /s
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Densité (à 20 °C):	1,1 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée solide:

non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 7 de 12

gaz: non applicable
Propriétés comburantes
Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé
Viscosité dynamique: 16 mPa·s
(à 20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Décomposition avec: Acide.

10.2. Stabilité chimique

à température ambiante décomposition lente

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec acides. Dégagement de: Chlore (Cl₂)

10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire; Forte chaleur (>40°C)

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Métal. Ne pas mélanger avec acides. Métal (Métaux légers, cuivre, Fer., Acier,,), Agent réducteur, Acide)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de: Chlore. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. O₂, ClO₂, NaClO₃

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 137 mg/l	Souris	SDB	
37971-36-1	2-Phosphonobutan-1,2,4-tricarbonsäure				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
68424-85-1	Alkyl(C12-C16)dimethylbenzylammoniumchlorid				
	orale	DL50 795 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	ATEmix:		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 8 de 12

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,1 mg/l	96 h	Fisch		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l 0,023	7 d			
37971-36-1	2-Phosphonobutan-1,2,4-tricarbonssäure					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 3440	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 142 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 265 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1310-73-2	hydroxyde de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 45,4	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 40,38	48 h			
68424-85-1	Alkyl(C12-C16)dimethylbenzylammoniumchlorid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,1 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	SDB	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0,02	72 h	Selenastrum capricornutum	OECD 201	OECD 211
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0,016	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.2.	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,01	21 d	Daphnie		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
68424-85-1	Alkyl(C12-C16)dimethylbenzylammoniumchlorid				
	OECD 301 D	>60%			
	schnell biologisch abbaubar				
	OECD 303 A	>90			
	Biodégradable.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 9 de 12

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7681-52-9	Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif	1,12
68424-85-1	Alkyl(C12-C16)dimethylbenzylammoniumchlorid	2,88

12.4. Mobilité dans le sol

Oui.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

060314 Déchets des procédés de la chimie minérale; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de sels, de leurs solutions et d'oxydes métalliques; Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 ou 06 03 13

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1791
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYPOCHLORITE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 10 de 12



Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 521
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: HYPOCHLORITE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 521
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1791

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Marine polluant: P
Dispositions spéciales: 274, 900
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-A, S-B
Groupe de ségrégation: 8 - hypochlorites

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 11 de 12

Matières dangereuses: HYPOCHLORITE EN SOLUTION

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

beko Schimmelentferner

Date de révision: 18.01.2023

Page 12 de 12

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)